



SMICTOM DES FORÊTS

24, rue La Fontaine
35340 LIFFRÉ

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

Date de la convocation : 13 juin 2017

Date d'affichage de la convocation : 13 juin 2017

L'an deux mille seize, le dix-neuf juin à 18h00, le Comité Syndical du SMICTOM DES FORÊTS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la salle de LA BOUËXIÈRE, sous la présidence de Monsieur Ronan SALAÛN.

ASSISTAIENT À CETTE SÉANCE :

Mesdames et Messieurs, Emmanuel ÉLORÉ, Patrice DUMAS, Yvon LE CREFF, Sébastien KERGROHEN, Marie-Christine HERBEL-DUQUAI (à partir du point 4), Claude GENDRON (à partir du point 4), Patricia BOURGET, Véronique GIROUX, Chantal HULAUD, Lionel VAN AERTRYCK, Pascal DEWASMES, Éric COIRRE, Éric LEVENEZ, Patricia CORNU, Michel MAILLARD, Jürgen BUSER, Claire BRIDEL, Ronan SALAÛN, François BEAUGENDRE, et Jean-Pierre DAVENEL **membres titulaires.**

et Messieurs Pierre-Yves LE BAIL et ROUSSELLE Roland, **membres suppléants.**

ÉTAIENT ABSENTS :

Mesdames et Messieurs, Aurélie MIRAMONT, Philippe CŒUR-QUËTIN, Marie-Edith MACÉ, Anne MARGOLIS, Stéphane DESJARDINS, Hervé PICARD, Stéphane PIQUET, Philippe ROCHER, Loïc CHESNAIS-GIRARD, Gaël ROUSSIAU, **membres titulaires.**

Monsieur LE BAIL a été désigné secrétaire de séance.

1 – COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 3 AVRIL 2017

Le compte-rendu de la réunion du 3 avril 2017 est annexé au présent rapport.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve les délibérations prises au cours de la séance du 3 avril 2017 telles qu'elles ont été rédigées.**

2 – AVENANT AU CONTRAT DE REPRISE ECOFOLIO

Vu la délibération n°3 du Comité Syndical en date du 27/06/2013 relative à la signature d'une convention avec Ecofolio,

Monsieur le Président informe que le renouvellement de l'agrément des Éco-organismes aurait dû prendre effet au 1^{er} janvier 2017.

Toutefois, en raison du prolongement des discussions entre les acteurs, un agrément de transition est mis en œuvre.

Ecofolio propose au SMICTOM des Forêts un avenant pour poursuivre à minima la reprise et le recyclage des papiers dans les mêmes conditions techniques et financières que celles dont le SMICTOM des Forêts bénéficiait jusqu'au 31/12/2016.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Valide l'avenant n°1 proposé par Ecofolio,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout document en rapport avec cette affaire.**

3 – AVENANT AU CONTRAT DE REPRISE VALORPLAST

Vu la délibération n°13 du Comité Syndical en date du 24/02/2014 relative à la signature d'un contrat avec Valoplast pour la reprise des nouvelles résines plastiques,

Monsieur le Président expose que le nouveau marché de tri des déchets recyclables permet au SMICTOM des Forêts de mieux trier les plastiques et ainsi de mieux les valoriser.

Monsieur le Président ajoute que cela coïncide avec la mise en œuvre d'un agrément de transition. Celui-ci est lié au retard pris pour le renouvellement de l'agrément des Éco-organismes, qui aurait dû prendre effet au 1^{er} janvier 2017.

Valorplast propose au SMICTOM des Forêts un avenant d'un an afin de prolonger le contrat de reprise des résines plastiques et de bénéficier de meilleures conditions de reprise.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Valide l'avenant n°2 proposé par Valorplast,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout document en rapport avec cette affaire.**

Arrivée de Madame Marie-Christine HERBEL-DUQUAI et de Monsieur Claude GENDRON.

4 – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2016

Monsieur Le Président présente le rapport annuel d'activité 2016 du SMICTOM. Ce rapport contient :

- Une présentation du SMICTOM des Forêts (périmètre, compétence, organisation,...),
- Les indicateurs techniques,
- Les actions de communication et de prévention,
- Le projet Zéro Déchet Zéro Gaspillage,
- Les indicateurs financiers,
- Les orientations du SMICTOM pour 2017.

Il en ressort principalement :

- La population INSEE 2013 (connue au 1^{er} janvier 2016) du territoire du SMICTOM des Forêts est de 36 102 habitants. Le nombre de foyers collectés a lui aussi augmenté de 3,76 % entre 2015 et 2016.
- 22 961,13 tonnes de déchets ont été confiées aux services du SMICTOM en 2016, soit 636 kg par habitant.
- Le taux de valorisation des déchets collectés atteint 83,51 % (en hausse de 3,6 points par rapport à 2015) :
 - Valorisation matière : 27 %
 - Valorisation agronomique : 24 %
 - Valorisation énergétique : 32 %

Tonnages collectés	Collecte ordures ménagères	Collecte sélective	Verre	Papier	Textiles, linges chaussures (TLC)	Déchèteries	Total
Exercice 2015	5 786	1 828,93	1 426,45	190	173	13 441	22 845
Exercice 2016	5 409	1 888,78	1 449,25	238,96	202,48	13 772,66	22 961

- 13 772 tonnes ont été collectées en déchèteries. La quantité globale de déchets collectés a augmenté de 2,46 % par rapport à 2015.

* Données issues de l'édition 2016 des "Chiffres clés des déchets en Bretagne" publiée par l'Observatoire Régional des Déchets en Bretagne.

Kg/hab./an	Collecte ordures ménagères	Collecte sélective	Verre	Papier	Textiles, linges chaussures (TLC)	Déchèteries	Total
Exercice 2015	160,27	50,66	39,51	5,26	4,79	372,33	632,82
Exercice 2016	149,80	52,30	40	6,62	5,61	381,50	635,83
Moyenne régionale 2014 pour les territoires mixtes à dominante rurale *	210	52	45	Inclus dans les déchets collectés en déchèterie	Données manquantes	415	722

- Le taux de refus de tri a augmenté de 9,25 % en 2015 à 14,25 % en 2016. Cela est le signe d'un manque de connaissance des consignes de tri par les habitants.

➤ Le Comité syndical a voté un compte administratif 2016 en excédent, selon le détail suivant :

Fonctionnement	Excédent de fonctionnement antérieur reporté (année 2015)	+ 69 695,79 €
	Résultat de l'exercice 2016	+ 497 106,16 €
	Total résultat de fonctionnement 2016 à affecter en 2017	+ 566 801,95 €

Investissement	Excédent d'investissement antérieur reporté (année 2015)	+ 327 302,31 €
	Résultat de l'exercice 2016	+ 291 784,97 €
	Total résultat d'investissement 2016 à affecter en 2017	+ 619 087,28 €

Ainsi, l'excédent global représente un montant de 1 185 889,20 €.

A titre d'information, l'année 2016 n'aura pas connu les investissements initialement prévus. En revanche, un programme ambitieux de 4,5 millions d'euros pour la réhabilitation/extension des déchèteries et la création d'un écopole a été voté pour la période 2017-2019 et pour lesquelles les capacités d'autofinancement dégagées pourront servir.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve le rapport annuel d'activité 2016.**

5 – ACCOMPAGNEMENT POUR L'OPTIMISATION DE LA GESTION FINANCIÈRE DU SMICTOM DES FORÊTS

Monsieur ÉLORÉ, Vice-Président, rappelle que le Comité syndical avait choisi de procéder à un audit financier en janvier 2015. Par délibération en date du 30 mars 2015, le Comité syndical a décidé de se faire accompagner par Monsieur Legendre, qui avait procédé à l'audit financier, afin de développer les outils de pilotage qui faisaient défaut au SMICTOM.

Cet accompagnement avait été initialement prévu pour une durée de deux années, soit jusqu'en 2016. L'accompagnement se fait sur une base de 20 heures par an environ, avec une rémunération de 80 € par heure de vacation.

Afin d'étoffer les outils de pilotage financiers, notamment dans un objectif de développement d'une vision pluriannuelle, l'accompagnement réalisé par l'auditeur financier pourrait être prolongé.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Prolonge l'accompagnement par l'auditeur financier jusqu'à la fin du mandat dans les mêmes termes que ceux fixés par la délibération n°4 du 30/03/2015.**

6 – RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES – CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE BRETAGNE

Vu le Code des juridictions financières,

Vu la notification du 17 mai 2017, par la Chambre régionale des comptes, du rapport d'observations définitives sur la gestion du SMICTOM des Forêts arrêté au 9 mars 2017,

Vu la réponse de Monsieur MONNERIE enregistrée au greffe le 26 avril 2017,

Vu la réponse de Monsieur SALAÜN enregistrée au greffe le 12 mai 2017,

Considérant qu'en application de l'article R.243-16 du Code de juridictions financières, le rapport d'observations définitives auquel sont jointes les réponses reçues est communicable aux tiers dès la tenue de la première réunion de l'assemblée délibérante suivant sa réception par la collectivité concernée et qu'il doit donner lieu à un débat,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Prend acte de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives sur la gestion du SMICTOM des Forêts arrêté par la Chambre régionale des comptes de Bretagne pour les années 2012 et suivantes.**

7 – ACQUISITION D'UN TERRAIN – IMPLANTATION DE L'ÉCOPOLE

Monsieur COIRRE, Vice-Président, informe le Comité syndical que pour la réalisation du projet d'implantation stratégique des déchèteries, il convient d'acquérir un terrain situé ZA des Olivettes 2 à Melesse. Il sera créé sur ce terrain un équipement structurant pour le SMICTOM des Forêts et le SMICTOM d'Ille et Rance qui aura pour vocation :

- De permettre la création d'une déchèterie d'accueil public / professionnel ainsi que d'une zone de massification, de stockage et de préparation des matières issues des déchèteries du SMICTOM d'Ille et Rance et du SMICTOM des Forêts,
- Dans un second temps, la création d'une zone d'accueil du public attenante à l'écopole avec notamment le prêt et la vente d'objets et de matériaux.

Les échanges avec la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné ont abouti dans les conditions suivantes :

- Acquisition d'un terrain situé ZA des Olivettes 2 à Melesse d'une superficie de 2,7 hectares pour un prix net vendeur de 400 000 €.

Les frais afférents à l'acquisition (frais de notaire, frais de bornage,...) seront à la charge du SMICTOM des Forêts.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve l'acquisition d'un terrain situé ZA des Olivettes 2 à Melesse pour une surface de 2,7 hectares au prix de 400 000 €,**
- **Précise que les frais afférents à l'acquisition seront à la charge du SMICTOM des Forêts,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

8 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur ÉLORÉ, Vice-Président, indique que l'acquisition du terrain pour l'implantation de l'écopole implique de modifier le budget 2017.

Il convient pour cela de modifier le Budget primitif de la manière suivante :

Investissement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Compte	Objet	Montant	Chapitre	Compte	Objet	Montant
21	2111	Terrains nus	+ 450 000 €	16	1641	Emprunts	+ 180 000 €
23	2315	Installations, matériels et outillages techniques	- 270 000 €				
TOTAL			180 000 €	TOTAL			180 000 €

Le montant total des emprunts serait ainsi porté à 430 000 € en 2017.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la décision modificative n°2 au Budget primitif 2017,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

9 – CRÉATION D'UN SERVICE UNIFIÉ ACCUEIL-REDEVANCE

Vu la délibération n°42 du 27 juin 2016 portant projet de fusion des SMICTOM d'Ille et Rance et des Forêts,

Vu l'avis des Bureaux du SMICTOM des Forêts et du SMICTOM d'Ille et Rance réunis le 14/03/2017,

Vu l'avis du Comité technique en date du 15 mai 2017,

Considérant que le SMICTOM des Forêts et le SMICTOM d'Ille et Rance souhaitent créer un service unifié pour assurer l'accueil physique et téléphonique des SMICTOM ainsi que la gestion des redevances,

Considérant que les ressources humaines, financières, organisationnelles et techniques mises en œuvre par le service unifié accueil-redevance pour assurer l'accueil et la gestion des redevances doivent être encadrées par convention,

Monsieur Éloré, Vice-Président, expose :

Le SMICTOM d'Ille et Rance et le SMICTOM des Forêts ont délibéré en début d'année 2015 pour s'accorder sur un rapprochement des deux entités. Cette délibération a été suivie par plusieurs nouvelles décisions qui ont précisées la démarche et ont annoncées la volonté de parvenir à une fusion à l'horizon 2020.

La collaboration entre les deux SMICTOM, déjà importante, s'accroît. Suite à la création d'un service unifié d'exploitation chargé d'assurer la collecte des déchets en porte à porte et en points d'apport volontaire, les SMICTOM utilisent la même démarche pour mettre en commun leurs moyens humains et techniques afin d'assurer l'accueil physique et téléphonique ainsi que la gestion de leurs bases de données des usagers. Ces bases de données sont utilisées notamment pour permettre la facturation du service public des déchets.

L'utilisation d'un même logiciel métier de gestion des bases de données depuis 2016 facilite l'interopérabilité des équipes. L'impression mutualisée et en interne des factures a également préfiguré la mutualisation des moyens humains et techniques.

Ce service unifié va permettre d'optimiser les moyens humains et techniques en les mutualisant entre les deux structures. Le service unifié sera porté par le SMICTOM des Forêts. Les investissements et les éventuels recrutements seront supportés par ce Syndicat.

Cette mutualisation doit contribuer au rapprochement des niveaux et des natures de services apportés par les SMICTOM.

Il importe ainsi que les deux structures s'accordent afin que le SMICTOM d'Ille et Rance participe au financement du service unifié accueil-redevance porté par le SMICTOM des Forêts pour la part du service utilisée sur son territoire.

Le projet de convention prévoit également la création d'une commission de pilotage chargée de suivre et d'évaluer le service unifié accueil-redevance. Celle-ci est composée de deux représentants du SMICTOM des Forêts et de trois représentants du SMICTOM d'Ille et Rance.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Décide de créer un service unifié avec le SMICTOM d'Ille et Rance chargé d'assurer l'accueil des SMICTOM ainsi que la gestion des redevances,**
- **Approuve le projet de convention de mise en place du service unifié accueil-redevance joint en annexe,**
- **Crée une commission de pilotage du service unifié accueil-redevance commune avec le SMICTOM d'Ille et Rance et désigne Monsieur ÉLORÉ et Monsieur BUSER pour y siéger.**

10 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE COLLECTE

Monsieur DUMAS, Vice-Président, expose que suivant le décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, il convient de modifier le règlement de collecte afin d'intégrer les conditions et les limites de prise en charge des déchets assimilés par le service public de gestion des déchets, en précisant notamment les types de déchets qui ne sont pas pris en charge.

Ainsi, il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur les modifications du règlement de collecte comme suit :

1.2.2 LES DECHETS ASSIMILES AUX ORDURES MENAGERES

Les déchets assimilés sont des déchets non ménagers mais qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites (600 000 litres maximum annuels) peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières autres que celles définies par la collectivité, ~~dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.~~

Sont ainsi assimilés aux ordures ménagères les déchets des entreprises industrielles, des artisans, des commerçants, des services tertiaires, des collectivités locales, des établissements publics, des associations... Ces déchets sont déposés dans les contenants ~~baes~~ mis à disposition par le Service Public des Déchets ou dans les mêmes conditions que les contenants des déchets des ménages.

Sont seulement considérées comme déchets assimilés aux ordures ménagères, les fractions et catégories de déchets énoncés à l'article 1.2.1.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve la modification du règlement de collecte telle quelle est présentée ci-dessus.**

11 – APPEL À PROJET ECOFOLIO – RECYCLAGE DU PAPIER

Monsieur BUSER, Vice-Président, rappelle qu'Ecofolio est l'éco-organisme des papiers. Il contribue financièrement à la collecte et à la valorisation des papiers. Il cherche actuellement les pistes d'amélioration pour atteindre l'objectif national de 60 % de taux de recyclage en 2018 et lance un appel à projet pouvant soutenir financièrement jusqu'à hauteur de 75 % du coût des investissements un projet présenté par une collectivité locale visant à améliorer les performances de recyclage à des coûts maîtrisés.

Le SMICTOM d'Ille et Rance et le SMICTOM des Forêts ont été lauréats de l'appel à projet Ecofolio portant sur « Le programme global d'amélioration des performances papiers 2016-2018 » permettant l'obtention d'une dotation globale de 239 000 €.

En 2016, le chargé de mission développement économie circulaire a réalisé un diagnostic de la production de déchets des administrations et entreprises du territoire. A partir de cet état des lieux et des données recueillies, la mise en place d'un service gratuit de collecte en régie des papiers bureautiques, à destination des entreprises et des administrations, a été proposé. Ce scénario est économiquement plus avantageux pour les SMICTOM comparé à une collecte réalisée par un prestataire externe comme cela était initialement prévu dans l'appel à projet Ecofolio - 2016.

C'est pourquoi, afin de mettre en œuvre ce nouveau service en régie de collecte et de recyclage des papiers bureautiques et journaux, il est proposé de candidater à un second appel à projet Ecofolio « pour l'accompagnement au changement – 2017 » (notamment concernant l'achat de contenants roulants, la rénovation d'une Benne à Ordures Ménagères et son habillage, des corbeilles de bureaux...).

L'obtention de cette dotation pourrait permettre conjointement au SMICTOM des Forêts et au SMICTOM d'Ille et Rance de bénéficier d'un soutien complémentaire Ecofolio à l'investissement (75 % x 70 000 € H.T = 52 500 €) pour développer la collecte des papiers bureautiques et des journaux (déchets assimilés).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve le projet et son plan de financement,**
- **Présente la candidature du SMICTOM des Forêts conjointement avec le SMICTOM d'Ille et Rance dans le cadre de l'appel à projets d'Ecofolio pour l'année 2017,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'accompagnement au changement avec Ecofolio si le projet présenté était sélectionné,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

12 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE POUR DES ÉTUDES GÉOTECHNIQUES

Monsieur COIRRE, Vice-Président, informe qu'il a été lancé un marché selon une procédure adaptée en vertu des articles 27 et 59, du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour des études géotechniques dans le cadre des programmes de réhabilitation des déchèteries de Saint Aubin d'Aubigné, de Liffré et l'écopôle de Melesse.

Cinq entreprises avaient été consultées, deux ont répondu dans le délai imparti, à savoir les sociétés Hydrogéotechnique Nord et Ouest et Ginger CEBTP.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 juin 2017 et propose de retenir pour les études géotechniques nécessaires dans le cadre de l'extension réhabilitation des déchèteries de Saint Aubin d'Aubigné, de Liffré et l'écopôle de Melesse la société Ginger CEBTP compte tenu des critères d'attribution avec une note globale de 93,60/100 pour un prix estimé du marché selon le DQE de 34 630 € HT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Attribue le marché à procédure adaptée « géotechnique » à la société Ginger CEBTP, conformément au choix de la Commission d'appel d'offres,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

13 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE POUR DES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES

Monsieur COIRRE, Vice-Président, informe qu'il a été lancé un marché selon une procédure adaptée en vertu des articles 27 et 59, du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour des relevés topographiques dans le cadre des programmes de réhabilitation des déchèteries de Saint Aubin d'Aubigné, de Liffré et l'écopôle de Melesse.

Cinq entreprises avaient été consultées, deux ont répondu dans le délai imparti, à savoir les sociétés QUARTA et SERVICAD.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 juin 2017 et propose de retenir pour les relevés topographiques nécessaires dans le cadre de l'extension réhabilitation des déchèteries de Saint Aubin d'Aubigné, de Liffré et l'écopôle de Melesse la société QUARTA compte tenu des critères d'attribution avec une note globale de 92,60/100 pour un prix estimé du marché selon le DQE de 5 513,95 € HT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Attribue le marché à procédure adaptée « relevés topographiques » à la société QUARTA, conformément au choix de la Commission d'appel d'offres,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

14 – LANCEMENT DES MARCHÉS RELATIFS AUX MISSIONS DE CONTROLEUR TECHNIQUE ET DE COORDONATEUR SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ

Vu les articles 27 et 59, du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, marché passé selon une procédure adaptée.

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux groupements de commandes, le présent accord-cadre a pour objet les missions de Contrôles Techniques et de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé CSPS dans le cadre des futurs travaux de réhabilitation, extension de nos déchèteries et la création d'un écopôle par un groupement du SMICTOM d'Ille et Rance et du SMICTOM des Forêts,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes permettant de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes pour la préparation, la passation et l'exécution de ce marché,

Considérant que le présent marché est estimé à moins de 50000 € HT, il est nécessaire de lancer un appel d'offres selon la procédure adaptée. La durée prévue du marché est liée à la réalisation des travaux soit une durée estimée à environ 3 ans.

Dans le cadre du partenariat engagé entre le SMICTOM d'Ille et Rance et le SMICTOM des Forêts, ces prestations seront réalisées en groupement de commandes, dont le SMICTOM d'Ille et Rance sera coordonnateur. A ce titre, le SMICTOM d'Ille et Rance sera chargé de procéder à l'ensemble des procédures dans le respect des règles de la commande publique. Chaque membre du groupement assumera la définition de ses besoins, l'exécution de sa part de marché et le paiement des prestations correspondant à ses besoins.

Il convient de désigner les membres de la commission ad'hoc, soit un membre titulaire et un membre suppléant.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve le projet de convention entre le SMICTOM d'Ille et Rance et le SMICTOM des Forêts, pour le groupement de commandes relatif au marché de contrôle technique et de mission de coordonnateur sécurité et protection de la santé du projet de travaux de réhabilitation/extension des déchèteries et création d'un écopôle du SMICTOM d'Ille et Rance et du SMICTOM des Forêts,**
- **Désigne le SMICTOM d'Ille et Rance coordonnateur du groupement de commandes,**
- **Désigne Monsieur Éric COIRRE, en tant que titulaire, et Monsieur le Président, en tant que suppléant, pour participer à la Commission d'appel d'offres du groupement,**
- **Précise que ce groupement de commandes sera réalisé pour la durée du marché de travaux**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Président de signer ladite convention,**
- **Donne pouvoir à Madame la Présidente du SMICTOM d'Ille et Rance pour signer l'offre retenue par la Commission d'appel d'offres ad'hoc,**
- **Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et signer tout document relatif à cette affaire.**

15 – REMBOURSEMENT DE DÉPENSES AVANCÉES

Monsieur le Président informe que le Directeur du SMICTOM des Forêts avance des dépenses pour le compte du Syndicat. Il s'agit de dépenses diverses relatives à des déplacements du SMICTOM (séminaire au Ministère de l'environnement, salon Pollutec, visites de déchèteries innovantes,...) ou pour des déjeuners de travail.

L'avance de ces dépenses doit notamment permettre d'éviter de faire appel à des intermédiaires que le SMICTOM pourrait payer par mandat administratif mais qui engendreraient un coût supplémentaire.

ANNÉE	TARIF	ARTICLE COMPTABLE
2015	34.80 €	6256
2016	255.00 €	6251
2016	14.10 €	6251
2016	15.30 €	6251
2016	34.70 €	6251
2016	125.90 €	6256
2016	429.80 €	6256
2016	22.50 €	6256
2016	36.60 €	6256
2016	58.80 €	6256
2016	42.40 €	6256
2016	141.80 €	6256
2016	121.15 €	6256
2016	50.70 €	6256
2016	69.30 €	6256
2016	108.00 €	6251
2016	95.98 €	6251

ANNÉE	TARIF	ARTICLE COMPTABLE
2016	163.50 €	6251
2016	308.00 €	6251
2016	13.00 €	6251
2017	39.40 €	6256
2017	236.00 €	6256
2017	29.20 €	6251
2017	10.00 €	6251
2017	57.04 €	6251

Le montant total des dépenses avancées par le Directeur du SMICTOM des Forêts est de 2 512,97 € de 2015 à 2017.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- De rembourser le Directeur du SMICTOM des Forêts pour les dépenses avancées pour le compte du Syndicat,
- De créer une régie d'avance pour procéder au paiement des dépenses relatives à l'organisation ou à la participation à des manifestations, visites ou réunions,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

16 – TRANSFORMATION D'EMPLOIS

Vu le tableau d'avancement de grade 2017,

Vu la délibération n°30 du 23/05/2017 fixant un ratio promu-promouvable,

Monsieur ÉLORÉ, Vice-Président, propose de modifier le tableau des effectifs afin de permettre aux agents concernés de bénéficier d'un avancement de grade.

Le tableau des effectifs modifié serait le suivant :

Catégorie	Grade	Date de la délibération créant l'emploi	Durée hebdomadaire lors de la création de l'emploi	Date de la délibération portant modification de la durée hebdomadaire	Poste pourvu Effectifs au 01/06/2017
Filière administrative					
A	Attaché (intégration au 1 ^{er} juillet 2003)	23 juin 2003 (poste créé au 1 ^{er} juillet 2003 : attaché)	35 h/35 h		Non pourvu
C	Adjoint administratif (intégration au 1 ^{er} janvier 2007)	22 novembre 2004 (poste créé au 1 ^{er} janvier 2005 : agent administratif)	35 h/35 h	Délibération du 14 novembre 2005 (effet au 1 ^{er} janvier 2006) 35 h/35 h	Non pourvu
C	Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe	24 septembre 2012 (poste créé au 1^{er} octobre 2012)	35 h/35 h		1 agent titulaire (est à temps partiel : 6/7)
C	Adjoint Administratif	28/06/2012	35h/35h		1 agent titulaire (est à temps partiel : 6/7)
Filière technique					
A	Ingénieur	23 juin 2003 (poste créé au 1 ^{er} juillet 2003)	35 h/35 h		1 agent titulaire
C	Agent de maîtrise	15 octobre 207	35 h/35 h		Non pourvu
C	Adjoint technique (intégration au 1 ^{er} janvier 2007)	2 mars 1998 (poste créé le 1 ^{er} avril 1998)	32 h/39 h au 01/04/1998	Délibération du 29 janvier 2001 (effet au 1 ^{er} mars 2001) 35 h/35 h	Non pourvu
C	Adjoint technique (intégration au 1 ^{er} janvier 2007)	17 juillet 2000 (poste créé le 15 septembre 2000)	35 h/39 h au 15/09/2000	Délibération du 29 janvier 2001 (effet au 1 ^{er} mars 2001) 35 h/35 h	Non pourvu
C	Adjoint technique (intégration au 1 ^{er} janvier 2007)	17 juillet 2000 (poste créé le 15 septembre 2000)	35 h/39 h au 15/09/2000	Délibération du 29 janvier 2001 (effet au 1 ^{er} mars 2001) 35 h/35 h	Non pourvu

C	Adjoint technique	18 mai 2009 (poste créé au 12 juin 2009)	35 h/35 h		Non pourvu
C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	23 mai 2016 (poste créé au 1 ^{er} juin 2016)	35 h/35 h		1 agent titulaire
C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	23 mai 2016 (poste créé au 1 ^{er} juin 2016)	35 h/35 h		1 agent titulaire
C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	23 mai 2016 (poste créé au 1 ^{er} juillet 2016)	35 h/35 h		1 agent titulaire
C	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	28/06/2012	35 h/35 h		1 agent titulaire

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Transforme un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- Transforme un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- Modifie le tableau des effectifs en conséquence,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

17 – SUBVENTION EN NATURE - DON DE COMPOSTEURS

Monsieur BUSER, Vice-Président, rappelle que, par délibération n°32 du 23 mai 2016, le SMICTOM des Forêts a décidé de faire don de deux composteurs aux associations dont l'objet est de participer à l'animation du territoire du SMICTOM pour des manifestations de type « fêtes des écoles ».

L'association Pom d'Amis a sollicité le SMICTOM des Forêts pour la fête de l'école de Saint Germain sur Ille organisée le 1^{er} juillet 2017. Le Bureau a accordé deux composteurs lors de sa réunion du 25/04/2017.

L'association des parents d'élèves de l'école Jacques Prévert de Mouazé a sollicité le SMICTOM des Forêts pour la fête de l'école organisée le 1^{er} juillet 2017. Le Bureau a accordé deux composteurs lors de sa réunion du 23/05/2017.

L'association de l'école publique Les Korrigans a sollicité le SMICTOM des Forêts le 16 juin 2017 pour la fête de l'école organisée le 25 juin 2017.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Prend acte de la décision du Bureau de donner deux composteurs à l'association Pom d'Amis de Saint Germain sur Ille afin qu'ils soient mis en jeu lors de la fête de l'école qui se déroulera le 01/07/2017,
- Prend acte de la décision du Bureau de donner deux composteurs à l'association des parents d'élèves de l'école Jacques Prévert de Mouazé afin qu'ils soient mis en jeu lors de la fête de l'école qui se déroulera le 01/07/2017,
- Décide de donner deux composteurs à l'association de l'école publique Les Korrigans de Livré sur Changeon afin qu'ils soient mis en jeu lors de la fête de l'école qui se déroulera le 25/06/2017.

18 – EXERCICE DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS DU COMITÉ SYNDICAL AU PRÉSIDENT

Par délibération du 26/01/2015, modifiée par délibération du 14/12/2015, le Comité syndical délègue le pouvoir de créer des régies de recettes nécessaires à la mise en place de nouveaux services.

Décision n°2017-03 : Modification de la régie de recettes pour la vente de matériel de compostage en déchèteries.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Prend acte des décisions prises dans le cadre des pouvoirs délégués par l'organe délibérant.**

19 – QUESTIONS DIVERSES

Renouvellement de contrats de travail

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi d'un agent assurant un doublon à la déchèterie de Melesse a été renouvelé pour deux années à compter du 1^{er} juin 2017. Ce poste est soutenu par Pôle emploi.

Le contrat de travail d'un agent du service économie circulaire assurant des missions d'animation du territoire a été renouvelé pour six mois à compter du 1^{er} juin 2017. Cet agent assure notamment les ventes de composteurs en déchèterie le samedi. Ce poste est soutenu à 90 % par l'ADEME dans le cadre du projet Zéro Déchet Zéro Gaspillage.

La grande collecte de papiers

- Écoles :

Soutien des projets des écoles par le développement de la collecte des papiers

Réunion de cadrage avec les élus en mai 2017

Livraison de 15 Bornes d'apport volontaire en mai 2017 à Saint Aubin d'Aubigné

Validation de la convention définitive lors de la prochaine réunion du Comité syndical

Conventionnement avec les associations de parents d'élèves en septembre 2017

Mise en place opérationnelle à partir de la signature des conventions

- Entreprises/administrations :

Lancement de la collecte de papiers en points d'apport volontaire : septembre 2017

Réunion de la commission ZDZG prévue en juillet 2017

Réponse à l'appel à projet Ecofolio le 15 juin

Mise en place opérationnelle de la collecte des papiers bureautiques en entreprise au dernier trimestre 2017

Point d'avancement sur le programme de réduction du gaspillage alimentaire

	Phase 1 : Etude de la faisabilité	Phase 2 : Campagne de pesées	Phase 3 : Observations sur le temps du déjeuner	Phase 4 : Proposition d'actions
La Bouëxière	X	X	X	27 juin avec installation du site de compostage Spectacle à programmer à la rentrée
Chasné sur Illet	X	X	27 juin	
Liffré (5 cantines + crèches)	X	X	Réalisées dans les 4 restaurants	8 juin Spectacles à programmer à la rentrée
Vieux Vy sur Couesnon	X	X	X	Spectacle à programmer à la rentrée
Melesse collège	06/04	Réalisée	Mai/juin 2017	A fixer Spectacle à programmer à la rentrée
Melesse Ecoles	27/04	Réalisées	Mai/juin 2017	A fixer Spectacles à programmer à la rentrée
Ecole Saint Médard sur Ille	Rentrée 2017			

Projet de réhabilitation de 5 déchèteries en centre de valorisation des ressources et de la création de l'écopole

Lancement des études de réhabilitation et de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des déchèteries de Combourg, Tinténiac, Liffré, et Saint Aubin d'aubin d'Aubigné ainsi que la création de l'écopole

Objectifs :

mise en place d'équipements performants afin de tendre vers le zéro déchet déchet enfoui et incinéré avec plus de 90 % de recyclage matière pour les flux entrant dans chaque centre de valorisation des ressources. Cette valorisation permettra d'apporter un service public de qualité à coût maîtrisé. Elle permettra de créer une économie circulaire locale, créatrice de ressources et d'emplois pour le territoire des SMICTOM.

Actions menées :

19 mai : visite de 2 déchèteries exemplaires par 4 élus d'Ille et Rance et des Forêts à proximité de Bordeaux

15 juin de 18h à 22h : atelier de travail organisé avec les acteurs du territoire afin d'identifier les besoins des acteurs locaux dans le cadre du projet d'écopole (30 personnes inscrites)

16 juin de 9h30 à 12h : 1^{er} COPIL écopole au SMICTOM d'Ille et Rance

Juillet 2017 : atelier de travail écopole / déchèterie à réaliser avec les agents de déchèterie d'Ille et Rance et des Forêts

Les bornes LE RELAIS

Au 1^{er} juin 2017, 17 nouvelles bornes d'apport volontaires (BAV) installées dans les communes d'Ille et Rance et des Forêts (42 BAV en 2016, 59 BAV au 1^{er} juin)

Objectif : 100 BAV sur le territoire des SMICTOM

Nom de la commune	Points d'apport volontaire (PAV) installé(s)	PAV supplémentaire(s) possible(s)	Demandes enregistrées	Transmission le Relais	Borne d'apport volontaire installée
Chasné sur Illet	1	1	formulaire 05/17	transmis le 29 mai	en cours
Melesse	3	2	Formulaire 03/17	transmis le 29 mars	en cours
Montreuil le Gast	1	1	Formulaire 03/17	transmis le 4 avril	en cours
Mouazé	0	1	Formulaire 04/17	transmis le 29 mai	en cours
Saint Germain sur Ille	0	1	Formaulaire 03/17	transmis le 29 mars	1

Prochaines réunions du Comité Syndical :

Lundi 18 septembre 2017 à 18h00

Lundi 13 novembre 2017 à 18h00

Lundi 11 décembre 2017 à 18h00


Le Président,
R. SALAÜN

Affiché au Siège du SMICTOM,
Le 28/06/2017.

